

BUDGET PRIMITIF 2012 : **priorité à l'investissement**

L'objectif du Conseil général de la Gironde est de tout mettre en œuvre pour maintenir un niveau d'investissement élevé et nécessaire à l'économie et l'emploi girondins, tout en poursuivant ses nombreuses politiques et missions auprès de ceux qui en ont le plus besoin. Le Budget Primitif 2012 proposé par Philippe Madrelle aux élus départementaux s'équilibre à 1 547,1 millions d'euros.

Un contexte économique contraint

La préparation du Budget Primitif pour 2012 s'est déroulée dans un contexte d'incertitudes inégalé. L'annonce très récente du Gouvernement de réduire ses dotations aux Collectivités Territoriales de 200 M€ a contraint le Conseil général de la Gironde à revoir la Dotation Globale de Fonctionnement. Dans le même temps, les très récents chiffres du chômage en Gironde pour le dernier trimestre 2011 pourraient se traduire par une augmentation des dépenses sociales dans le courant de l'année 2012.

Dans ce contexte, le Conseil général de la Gironde, conscient de son rôle dans l'économie girondine notamment en tant que donneur d'ordres, fait le choix de maintenir un niveau d'investissement important pour ne pas pénaliser les entreprises et l'emploi girondins tout en poursuivant ses actions nécessaires dans les champs de la Solidarité. C'est dans cet objectif que le Budget Primitif 2012 a été élaboré.



2012 : 1 313 millions d'euros de recettes de fonctionnement

Celles-ci se composent :

- **Des dotations de l'Etat atteignant 233,9 M€**, soit en baisse de 0,2 %
- **Des ressources censées compenser les transferts de charge pour 253,9 M€** en progression de 0,9 %. Pour autant la charge nette de ces transferts supportée par la collectivité s'accroît de plus en plus au fil des exercices. Elle représentait 51 M€ en 2004 et représentera 167 M€ en 2012.
- **Les ressources liées à la réforme de la fiscalité** (par exemple : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, TSCA complémentaire) : **279,7 M€**
- **la fiscalité indirecte : 221,4 M1 dont 197 M1 de droits de mutation** sachant que dans ce domaine, la taxation des plus-values immobilières, la hausse des taux d'intérêt, la prudence des banques, le niveau élevé des prix conduisent à la prudence pour 2012.

Une hausse modérée de la fiscalité :

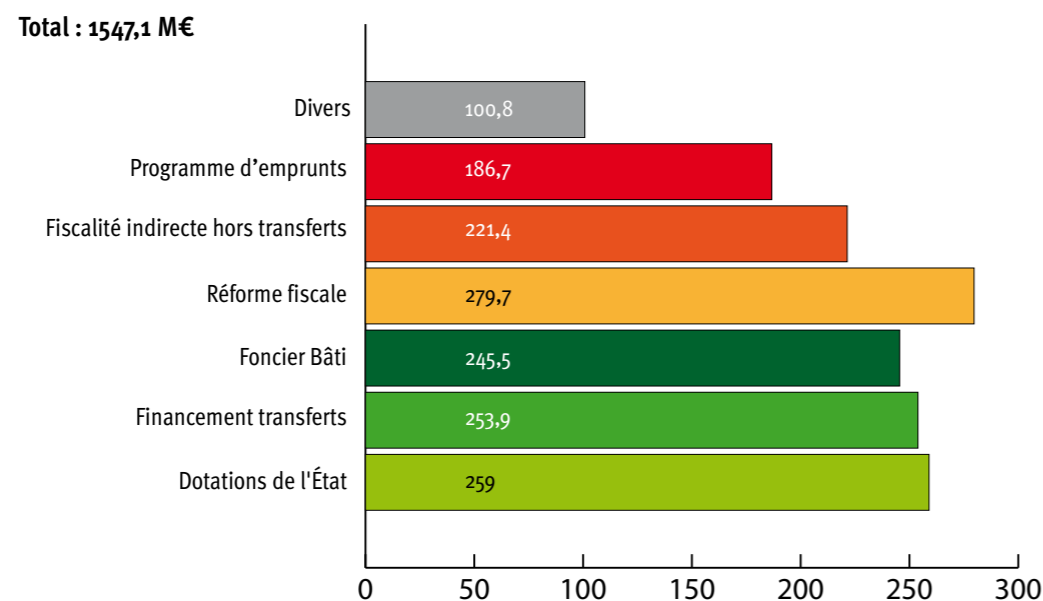
Seule une politique fiscale un peu plus accentuée sur l'exercice 2012 (3,5%) pour s'infléchir ensuite (1,5 % en prévision pour 2013 et 2014) permet de répondre à l'objectif de maintenir un niveau relativement élevé d'investissement. Cette proposition pourra être ajustée lors du vote des taux en mars prochain.

Cette ressource, seul levier fiscal dont dispose réellement le Conseil général représente 18,7 % du total des recettes de fonctionnement.

Dans ces conditions, le produit fiscal direct avoisinera 245,5 M€, contre 226,8 M€ au BP 2011.

En ajoutant les recettes affectées (TDENS et CAUE) ainsi que des recettes diverses, (69,04 M€), les recettes de fonctionnement totalisent 1 312,77 M€, ce qui représente 5,5 % de plus qu'au BP 2011.

Le graphique ci-dessous présente l'ensemble des recettes (fonctionnement et investissement) :



Des dépenses de fonctionnement régulées à 1 218 millions d'euros :

Les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées au maximum dans ce projet de BP 2012.

Parmi celles-ci, les dépenses sociales représentent 135,34 M€ pour l'APA ; 159,7 M€ pour le RSA et 58,6 M€ pour la PCH. Concernant le RSA la hausse du chômage en Gironde au dernier trimestre 2011 peut laisser craindre une montée en puissance des dépenses dans le courant de l'année 2012.

Au titre de l'APA, ce sont en moyenne 765 nouveaux dossiers qui arrivent chaque mois. Au 30 octobre 2011, 19 858 personnes âgées vivant à leur domicile bénéficient de cette allocation.

Les dépenses liées aux frais d'hébergements totaliseront 238,2 M€ soit une augmentation de 4,5% par rapport au BP 2011. Les récentes ouvertures d'établissements pour personnes âgées à Floirac, La Teste, Langon, Bazas, Audenge, expliquent cette hausse nécessaire pour répondre à une demande croissante.

Autre dépense de fonctionnement non négligeable : la contribution départementale au SDIS, l'une des plus élevée au plan national si on compare avec les autres Départements, s'élève pour 2012 à 83,85 M€.

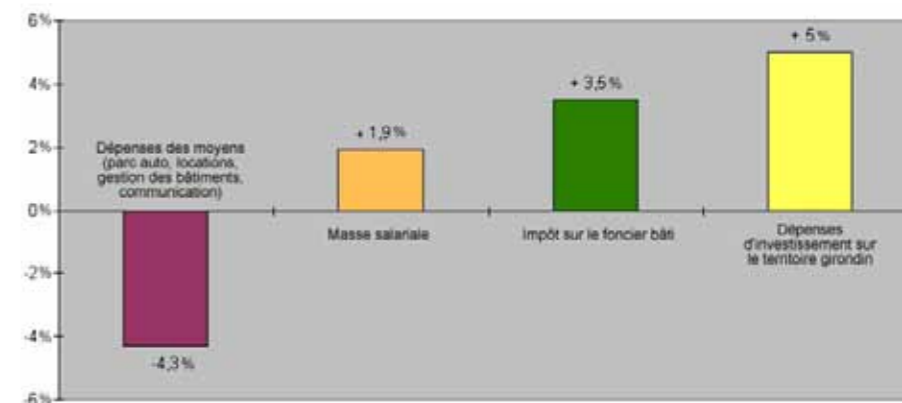
Parmi les autres dépenses de fonctionnement :

- les transports terrestres voient leur enveloppe augmenter de 6,6 % pour atteindre 56,1 M€ en 2012 compte tenu notamment de la mise en place au 1^{er} septembre prochain de la tarification unique ;



- 24,6 M€ seront consacrés au fonctionnement des collèges ;
- 17,3 M€ à l'entretien de la voirie,
- 7 M€ pour le FSL soit 1 million de plus qu'en 2011.
- Les politiques volontaristes du Département totalisent pour 2012 48,91 M€ avec un effort maintenu pour soutenir le milieu agricole (2,2 M€ soit + 19%) ; 5,2 M€ pour le sport, 2,84 M€ pour les aides aux jeunes (bourses, demi-pension, qualification professionnelle) et 4,8 M€ pour les actions de lutte contre les exclusions et les discriminations. Enfin, le soutien aux activités culturelles, environnementales (13,3 M€) et au mouvement associatif (1,23 M€) a été reconduit.

A noter que les dépenses de moyens ont été maintenues ou réduites pour certaines telles que les dépenses de communications (-5,5 %) ; gestion des bâtiments (-5,8 %) ; parc automobile (-7.1%) par exemple. (voir graphique ci-contre)



Améliorer l'épargne brute, recourir à l'emprunt pour atteindre 285 M€ d'investissement pour 2012

La progression plus rapide des recettes de fonctionnement (5,5 %) par rapport aux dépenses (5,1 %) renforce l'épargne brute prévisionnelle qui passe de 85,6 M€ (BP 2011) à 95,1 M€.

Néanmoins, compte tenu du poids, exceptionnel pour 2012, du remboursement en capital de la dette, seule l'accentuation du recours à l'emprunt est de nature à renforcer la capacité d'investissement. Un niveau d'emprunt de 186,7 M€ porte la capacité d'investissement à hauteur de 285,1 M€. Ce montant d'investissement se répartit ainsi :

› 113,7 M€ pour les subventions d'équipement :

Les appels de fonds au titre de la **LGV** sont particulièrement concentrés sur les trois années à venir (environ 80 M€), dont **34,8 M€ sur le seul exercice 2012**. Hormis cette opération, le reste des crédits est réparti majoritairement entre quatre politiques publiques :

Aménagement, équipement du territoire et coopération interinstitutionnelle rassemble 17,7 M€, dont la reconduction du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (10,1 M€). Y figurent également la participation à Gironde Numérique pour la montée en débit (1,9 M€), les travaux du Grand Port Maritime de Bordeaux (1,2 M€, dont 0,99 M€ pour la réalisation du terminal de Grattequina) et des opérations visant la sécurité (carrières, équipement incendie).

Dans le domaine de l'aide aux communes, à noter une nouveauté présentée lors de ce Budget Primitif, **la mise en place d'un Coefficient Départemental de Solidarité qui s'appliquera à toutes les subventions d'investissement (sauf Fonds d'aide à l'équipement des communes) attribuées par le Conseil général aux communes ou groupements de communes**. Ce coefficient permet ainsi de moduler les subventions à l'investissement des communes et de leurs

groupements en tenant compte de la richesse des collectivités et des habitants.

Le coefficient de solidarité sera applicable pour tous les dossiers délibérés par le Conseil général dès 2012. Partenaire incontournable des communes, le Département général veut ainsi renforcer son rôle de redistribution des richesses et de solidarité en soutenant de manière différenciée ceux qui en ont le plus besoin.

La protection et valorisation de l'environnement est dotée de 15,9 M€, destinés à l'eau et à l'assainissement (12,8 M€), aux espaces naturels sensibles (1,2 M€), au traitement des déchets (1,2 M€) et à la gestion des paysages (0,6 M€).

La solidarité, l'autonomie, les actions sociales et de santé dont l'enveloppe de 15,7 M€ est ventilée entre la création ou modernisation des établissements accueillant des personnes âgées (10 M€), des enfants (4,7 M€) et des personnes handicapées (1 M€).



La cohésion, vie sociale et épanouissement : 15,6 M€ dont 11,8 M€ sont consacrés aux aides au logement, 2,2 M€ à la culture pour le plan départemental de lecture publique, la conservation du patrimoine et les équipements divers, 1,2 M€ aux équipements sportifs communaux et/ou mis à disposition des collégiens.

› Les opérations relevant du patrimoine de la Collectivité enregistrent une légère augmentation (+ 0,5 %), soit 171,4 M€

Parmi les projets, **Solidarité 2013** verra le jour rapidement grâce à un contrat de partenariat public / privé qui vise à reconstruire, réhabiliter ou restructurer les Maisons départementales de la Solidarité et de l'Insertion.

En effet, le Conseil général de la Gironde a engagé pour ses services médico-sociaux un projet de réorganisation fonctionnelle et géographique intitulé Solidarité 2013 qui s'appuie sur un programme immobilier audacieux. Soucieux de conforter l'indispensable caractère de proximité de ses interventions médico-sociales, l'Institution s'est attachée à maintenir 37 Maisons Départementales de la Solidarité et de l'Insertion en donnant à certaines d'entre elles le statut de Pôle fédérant sur les territoires l'ensemble des missions de Solidarité.



Dans cet objectif, il est prévu de reconstruire ou d'agrandir 26 bâtiments, dont 16 à l'horizon 2013.

Sur ces 16 projets, 4 (Ambarès, Le Bouscat, Mérignac et Lormont) sont menés selon des modes d'interventions traditionnels et 12 font l'objet d'un contrat de partenariat dont le choix du lauréat est soumis au vote des élus lors de cette assemblée plénière.

Ces 12 bâtiments se composent de six Pôles de Solidarité (Bordeaux Bastide, Saint-André-de-Cubzac, Lanton, Castelnau, Talence, Libourne) et de six Maisons Départementales de la Solidarité et de l'Insertion (MDSI) (Eysines, Bordeaux Saint Michel, Bordeaux Saint Jean, Le Teich, Bazas et Cadillac). **Suite au dialogue compétitif, le choix s'est porté sur le groupement VINCI Construction France / ATLANTÉ GESTION** comme attributaire du contrat de partenariat relatif au financement, à la conception, la construction et/ou la réhabilitation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation des douze Equipements de Solidarité ; le coût prévisionnel global du contrat de partenariat, en moyenne annuelle, pour le Conseil général de 3,2 M€. **Ce contrat sur 25 ans représente un investissement global de 87,1 M€.**

Toujours concernant le patrimoine départemental, 2012 verra également la construction de Centres Routiers Départementaux (2,2 M€) et le commencement de la rénovation de la Croix du Palais (1 M€).

Les collèges demeurent la priorité départementale avec une enveloppe globale de 57,7 M€ réservés à la restructuration des collèges et leur équipement (48,6 M€, la maintenance (6,2 M€), à la maîtrise de l'énergie (2,6 M€) et à la mise en place progressive d'un espace numérique de travail (ENT) partagé entre les membres de la communauté scolaire (0,3 M€). 2012 sera marqué par l'engagement du Département pour promouvoir des collèges innovants et accueillants dans le cadre des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Le collège numérique bénéficiera



d'un accès à internet à haut ou très haut débit grâce à la fibre optique. Il sera doté de matériels et équipements homogènes et d'un Espace Numérique de Travail qui permettra de relier les élèves, les parents, les enseignants et l'établissement dans un même espace de dialogue unique et sécurisé, qui facilitera le déploiement de contenus éducatifs numériques, aisément disponibles pour la communauté scolaire.

Les premiers sites pilotes pourront être équipés fin 2012 et le déploiement se poursuivra ensuite à raison de 20 établissements par an.

Dans le cadre du programme prévisionnel d'investissement des collèges, sont prévus en 2012 la livraison des collèges Saint-André de Bordeaux, le collège Jules Chamberlent d'Hourtin, le nouveau collège de Bruges, le gymnase du collège Monséjour à Bordeaux, et du collège Noës de Pessac.



De même, les infrastructures routières sont au centre des préoccupations. Les 45,5 M€ qui leur sont consacrés financeront les PPI (routes départementales et transférées) à hauteur de 19,2 M€, les renforcements programmés (12 M€), les opérations ponctuelles (7 M€), le Réseau d'Intérêt Local (2 M€) et les pistes cyclables (1,8 M€) ; signalons également l'effort qui est accepté afin de renouveler les moyens en matériel de transport utilisés par le Parc Routier (2,5 M€).

› Pour 2012 le Conseil général a fait le choix de décliner ses interventions économiques prioritairement en faveur de l'emploi à travers le soutien habituel aux TPE, à la création d'entreprise, aux filières, etc...

Cela passe également par une action nouvelle en faveur de l'attractivité économique des territoires. Ainsi, dans le cadre du Schéma Départemental des zones d'activité, une démarche spécifique concernant les **Zones d'Equilibre** sera mise en place : elle se concrétisera **par la mise au point du cahier des charges d'une Zone d'Equilibre et de ses modalités de portage**, et par l'identification de prestataires capables d'accompagner les territoires candidats à l'implantation d'une telle zone. Par ailleurs, le Conseil général propose en 2010 aux intercommunalités et aux pays girondins la création d'un espace collaboratif permettant la mise à jour régulière des lots disponibles dans les zones d'activités et son interfaçage avec un portail dédié aux investisseurs géré par Bordeaux Gironde Investissement - BGI.



Cet outil présentera des données économiques par territoire qui constitueront un véritable point de départ pour la mise en place de stratégies de **développement économique locales, pour la mise en œuvre des démarches de marketing territorial.**

Dans le domaine économique toujours, **une politique œnotouristique sera particulièrement développée en 2012** qui s'inscrit pleinement dans le cadre du plan viticole renforcée. Il s'agit de structurer l'offre touristique et mettre en réseau l'ensemble des professionnels, qu'ils soient acteurs touristiques ou professionnels du vin. La mise en place de « routes des vins » est ainsi en projet.

› **Concernant l'aménagement du territoire girondin, en 2012, la démarche novatrice d'Interscot animée par le Conseil général et lancée en 2011 se poursuivra.** Après la phase d'organisation, cette année, les

ateliers thématiques se poursuivront et permettront d'élaborer un document commun stratégique et un plan d'actions pour la Gironde à l'horizon 2030. Des conférences-débats seront également organisées en 2012.



› **Du côté de la solidarité**, le Département poursuivra ses actions, au-delà de ses compétences obligatoires. Ainsi le Conseil général de la Gironde maintiendra son effort pour le soutien à la création d'établissements d'accueil pour les personnes âgées ou handicapées.

Pour les Etablissements d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), le Département soutiendra des projets de création d'extension et de restructuration des établissements habilités à l'aide sociale. **Ainsi en 2012, le Conseil général financera 19 projets déjà lancés pour un montant de 9 898 000 € et votera des autorisations de programme pour des projets futurs à hauteur de 3 140 000 € pour 2 EHPAD (St Dominique à Arcachon et l'Espace Tour du Pin à Saint-André-de-Cubzac).**

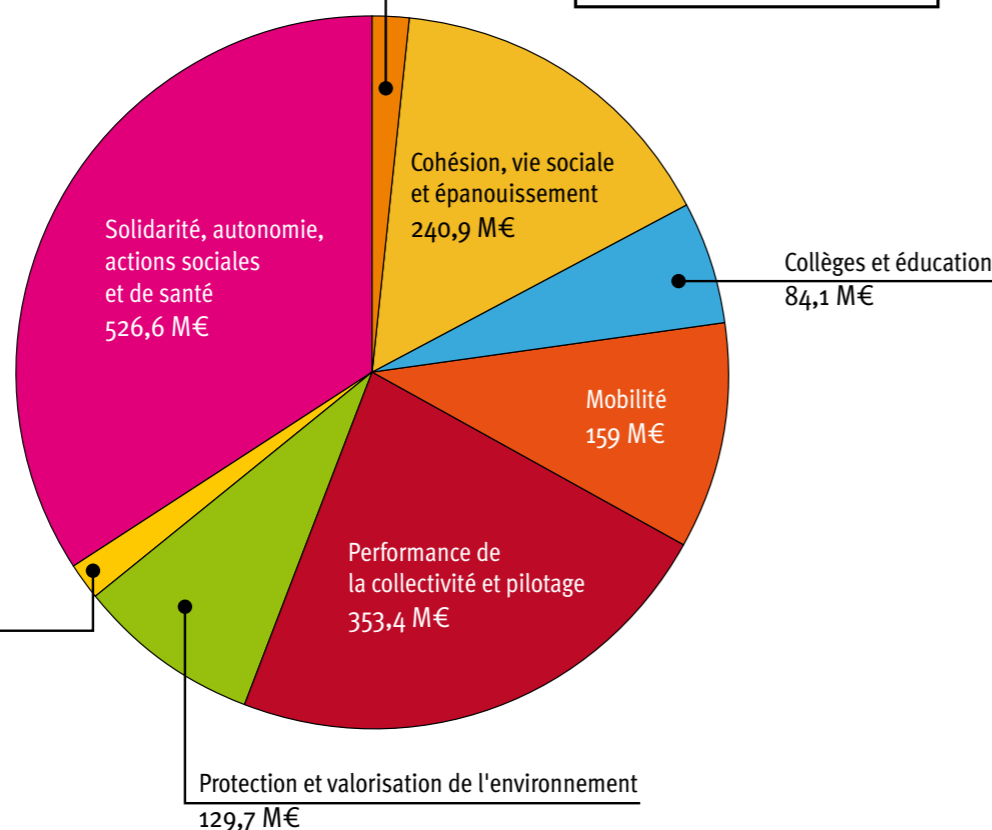
Dans le domaine de l'insertion, les efforts se poursuivront également pour la mise en place d'actions volontaristes fortes en matière d'accompagnement des bénéficiaires, vers un retour à l'emploi.

Concernant le RSA, les derniers chiffres font état de 42 402 foyers girondins bénéficiaires du RSA socle et activité soit 86 717 personnes concernées par le dispositif. En 2012 le Conseil général souhaite s'engager aux côtés de partenaires tels que la CAF, les CCAS et Pôle Emploi dans la mise en place de plateformes permettant de faciliter l'accès et l'entrée dans le dispositif RSA, de renforcer l'information sur les droits et le fonctionnement du dispositif et d'engager très vite le processus d'orientation.

La mise en place des clauses sociales dans les marchés publics du Conseil général se poursuivra en 2012. En 2011 plus de 53 000 heures d'insertion ont été réalisés sur les chantiers du Conseil général ou financés par celui-ci.

Aménagement, équipement du territoire et coopération inter-institutionnelle
27,6 M€

**Dépenses par politique
BP 2012 = 1 547,1 M€**



› **La Gironde s'inscrit dans le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (C2E) :**

Dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial, et conformément à ce que propose la loi sur l'énergie du 13 juillet 2005, le Conseil Général souhaite s'inscrire dans le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (C2E). Il s'agit pour la collectivité de faire certifier systématiquement les économies réalisées en maîtrise d'ouvrage ou par le biais des collectivités ou organismes bénéficiaires des subventions départementales et de faire valoriser ces certificats. Lors de ce BP, il est proposé de lancer une étude pour donner un cadre technico-financier à cette politique (actions éligibles en maîtrise d'ouvrage ou Incitations, quantifier les volumes de kWh et leur valeur d'échange, valorisation financière dans le calcul de rentabilité.) et de créer un fonds départemental pour la maîtrise de l'énergie permettant de redistribuer les sommes ainsi collectées sur les investissements du Conseil Général ou soutenus par celui-ci.

› **Numérique : offrir un débit optimum et développer les services et usages :**

Le Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) est présenté lors de cette séance plénière. Ce document fixe les orientations stratégiques en matière d'aménagement numérique de la Gironde et notamment les meilleurs scénarios permettant d'offrir un débit optimum dans les meilleurs conditions.

Le SDTAN préconise notamment, hors CUB, la création ou la modernisation d'une cinquantaine de sous-répartiteurs téléphoniques. Cette modernisation concernerait près de 20 000 lignes téléphoniques, pour un coût d'approximativement 8 M€. Dans cette hypothèse, le Syndicat mixte Gironde numérique sera chargé de l'extension du réseau dans le cadre du contrat de partenariat public/privé passé avec France Télécom.

Dans un deuxième temps, un réseau de desserte, permettant de rendre effectif le FTTH (très haut débit), compris entre 8 000 km (87% de couverture) et 12 700 km pourra également être réalisé. Au vu de l'ampleur d'un tel projet, une première action pourra être réalisée sur une à deux zones d'expérimentation de fibre à l'abonné.

Parallèlement, les services et usages numérique, pourront être développés conformément aux préconisations du Livre Blanc présenté le 7 décembre dernier.



Contact presse :

► Séverine Laverny

tél. 05 56 99 33 59

mobile : 06 10 78 76 02

mail : s.laverny@cg33.fr

